

Réunion du Conseil Municipal – 09 mars 2020

Session extraordinaire

L'an deux mil vingt, le 09 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît GATINET, Maire d'Aizier.

Présents : GATINET Benoît, FOLIOT Christophe, BODILIS Magali, CARL Aline, HANIN Hervé, MAUPOINT Arnaud.

Absents excusés : DUHAMEL Marie-Sabrina, HAINQUE Michel (donne procuration à FOLIOT Christophe), PENELLE Stéphane (donne procuration à MAUPOINT Arnaud), MARTIN Patrick, MOREL Jacques.

Monsieur Christophe Foliot a été nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de conseil municipal

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 28 février 2020 est adopté à l'unanimité.

Votants : 8 (dont 2 par procuration) Pour : 8 (dont 2 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

2. Approbation du compte administratif de la commune - Exercice 2019

Vu la délibération du 04 avril 2019 approuvant le budget primitif de la commune de l'exercice 2019,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur FOLIOT Christophe,

Monsieur FOLIOT Christophe rappelle que le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 28 février 2020, le conseil a été à nouveau convoqué en date du 02 mars 2020. Conformément à la loi, le conseil délibèrera quel que soit le nombre de membres présents.

Après lecture des différents résultats, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	Alloué 2019	Emis 2019	Reste à réaliser
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	217 953,08 €	113 072,50 €	0,00 €
Recettes	217 953,08 €	89 902,82 €	0,00 €
Solde (R-D)		- 23 169,68 €	0,00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses	249 501,90 €	23 689,13 €	2 100,00 €
Recettes	249 501,90 €	24 353,01 €	0,00 €
Solde (R-D)		663,88 €	- 2 100,00 €
TOTAL			
Dépenses	467 454,98 €	136 761,63 €	2100,00 €
Recettes	467 454,98 €	114 255,83 €	0,00 €
Solde (R-D)		- 22 505,80 €	- 2 100,00 €

Votants : 7 (dont 2 par procuration) Pour : 7 (dont 2 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

3. Approbation du compte administratif du budget annexe « Maison le Pallec » - Exercice 2019

Vu la délibération du 04 avril 2019 approuvant le budget annexe de la commune de l'exercice 2019,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur FOLIOT Christophe,

Monsieur FOLIOT Christophe rappelle que le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 28 février 2020, le conseil a été à nouveau convoqué en date du 02 mars 2020. Conformément à la loi, le conseil délibèrera quel que soit le nombre de membres présents.

Après lecture des différents résultats, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de la commune de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	Alloué 2019	Emis 2019	Reste à réaliser
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	28 580,43 €	24 357,20 €	0,00 €
Recettes	28 580,43 €	21 588,63 €	0,00 €
Solde (R-D)		- 2 768,57 €	0,00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses	232 827,57 €	214 813,58 €	0,00 €
Recettes	232 827,57 €	160 459,79 €	0,00 €
Solde (R-D)		- 54 353,79 €	0,00 €
TOTAL			
Dépenses	261 408,00 €	239 170,78 €	0,00 €
Recettes	261 408,00 €	182 048,42 €	0,00 €
Solde (R-D)		- 57 122,36 €	0,00 €

Séance levée à 19h30.